



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr)

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR  
LE PARKING DE L'ENCASTRE – MANIFESTATION  
SPORTIVE**

*Arrêté n°7.2025*

Le Maire de VAUDREUILLE (31250),

Vu le décret n°55-1366 du 18.10.1955 modifié portant réglementation générale d'épreuves sportives et compétitions sportives sur la voie publique ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211-1 et suivants ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande formulée le 20 Janvier 2025 par Mr Nicolas LE HIR, Président du club TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE sise 54 Rue des sept Troubadours 31000 TOULOUSE en vue d'organiser le Triathlon de REVEL/ST FERREOL.

Considérant qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** **Du Vendredi 13 Juin 2025 à 12h00 au Dimanche 15 Juin 2025 à 20h00**, afin de permettre la mise en place de l'organisation et afin de sécuriser le site du parking durant la manifestation sportive le **STATIONNEMENT** de tout véhicule sera **INTERDIT** :

**PARKING DE L'ENCASTRE**

**Article 2 :** La signalisation nécessaire à la matérialisation de ces prescriptions devra être conforme à celle en vigueur réglementaire. Elle sera mise en place et enlevée par et sous la responsabilité de Mr Nicolas LE HIR. Ce dernier devra faire apposer 48 heures à l'avance le présent arrêté ainsi que les panneaux correspondants.

**Article 3 :** Ces restrictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de sécurité ainsi qu'aux véhicules composant la logistique de cette manifestation.

**Article 4 :** La commune de VAUDREUILLE (31250) ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident sur son territoire lors de l'organisation

**Article 5 :** Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuil, la Gendarmerie de Revel et le SDIS de Revel, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie :

*Ampliation du présent arrêté sera faite à :*

- *Mr le Préfet de la Haute-Garonne service des épreuves sportives.*
- *Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de REVEL*
- *Mr le Chef du Centre de Secours Principal de REVEL*



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE

31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

- *Le Conseil départemental de la Haute-Garonne (Pôle Routier de REVEL)*
- *Mr Nicolas LE HIR, Président du club TRIATHLON TOULOUSE METRPOLE*
- *Mr Le Maire des BRUNELS*

A Vaudreuille, le 7 Février 2025

Le Maire, J. LAGOUTTE

